

D'après les tableaux annexés au discours du député de Duvernay, d'autres faits, et fort révélateurs, surgissent touchant le système canadien d'imposition à l'heure actuelle en général et le régime fiscal en particulier. Au tableau 2, établi suivant les données d'un rapport officiel par le député ou quelque autre personne, se trouve la comparaison des bénéfices comptables avant les déductions d'impôt et du revenu imposable d'industries choisies pour les années 1965-1968. S'il faut en croire ce tableau, au cours de cette période de quatre années l'industrie métallurgique n'a payé d'impôt que sur 13 p. 100 de ses bénéfices comptables, l'industrie du combustible minéral sur 5.7 p. 100 seulement et les autres industries minières sur 32 p. 100, alors que le taux était sur 90 p. 100 dans le commerce de détail et 87 p. 100 dans le commerce de gros. Les industries manufacturières ont payé de l'impôt sur 63 p. 100, mais les industries minières ont eu un avantage considérable pour ce qui est de l'impôt et, dans la plupart des cas, ont bénéficié d'encouragement sous forme de capital plutôt que d'encouragement à la main-d'œuvre.

Il suffit de comparer les sociétés par ordre d'importance pour avoir une idée du genre de système dans lequel nous vivons et du genre de régime fiscal en vigueur actuellement. Ce sont les sociétés les plus considérables et les plus puissantes qui obtiennent le plus d'aide tandis que les petites sociétés paient plus d'impôt. Au tableau 3 auquel a fait allusion le député de Duvernay, les sociétés sont réparties selon l'importance. On constate que les sociétés qui ont un actif de moins de un million de dollars ont payé l'impôt sur 76 p. 100 de leurs bénéfices. Les sociétés dont l'actif se situe entre un million et 5 millions de dollars ont payé l'impôt sur 70 p. 100 de leurs bénéfices; celles dont l'actif varie entre 5 millions et 25 millions de dollars l'ont payé sur 64 p. 100 de leurs bénéfices; enfin, celles dont l'actif dépasse 25 millions de dollars ont payé l'impôt sur seulement 47 p. 100 de leurs bénéfices. Donc plus la société est considérable, moins elle est imposée sur ses bénéfices.

Que ce soit pour les particuliers ou les sociétés, notre régime fiscal favorise les puissants, les influents, les riches, et la situation restera inchangée, même avec les quelques changements proposés par le ministre dans son budget. Je me permets d'insérer au hansard un article du *Financial Post* du 26 juin, article signé par le professeur d'économie John Bossons et qui a trait aux entreprises, non pas aux particuliers. Selon M. Bossons:

• (3.40 p.m.)

Les réductions fiscales que prévoit le nouveau bill visent foncièrement à rendre la réforme fiscale plus attrayante aux yeux de ceux qui sont déjà riches. Elles aident très peu les entrepreneurs qui disposent de capitaux restreints et qui désirent s'enrichir. En choisissant d'utiliser de cette façon les recettes fiscales provenant de l'imposition des gains de capital, le gouvernement a décidé de protéger ceux qui sont déjà riches au détriment des entrepreneurs canadiens.

Personnellement, certaines des observations du professeur ne m'enthousiasment pas tellement, mais il a raison de prétendre, comme je l'ai mentionné, que ce sont surtout les grandes sociétés, dont certaines appartiennent à des intérêts étrangers, qui bénéficieront le plus des nouvelles réductions.

L'autre point qui rend la prétendue réforme inadéquate et non représentative est l'augmentation des crédits fiscaux pour fins de dividendes, crédits qui ont été

portés de 20 p. 100 à 33½ p. 100. Par exemple, si vous touchez un traitement ou un salaire de \$15,000, vos impôts seront de \$4,137, mais, si vous touchez le même montant sous forme de dividendes, ils ne seront que de \$1,442. Je parle d'un contribuable célibataire. Si vous avez un traitement ou un salaire de...

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Je ne vais pas me prêter à ces interruptions intempestives, monsieur l'Orateur, parce qu'elles trahissent la mauvaise conscience de ces députés et que puis-je y faire?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence demande la collaboration des députés. Il ne reste au député de York-Sud (M. Lewis) que deux minutes du temps de parole qui lui est accordé et il faudrait lui permettre de terminer.

Des voix: Bravo!

Une voix: Deux minutes, pas plus.

M. Lewis: Je sais pourquoi on applaudit, je n'ai pas besoin qu'on me le dise.

Un contribuable célibataire qui gagne un salaire de \$8,000 paierait un impôt de \$1,554 alors que celui qui reçoit \$8,000 de dividendes n'en paierait aucun, selon nos calculs. C'est une injustice de plus.

J'ajouterais à cela la suppression des impôts sur les successions et les donations qui, je l'ai déjà dit à maintes occasions, est une mesure outrageante et injuste, permettant aux riches de transmettre de grosses successions sans imposition. Si l'on entend que les provinces interviennent dans ce domaine, il en résultera une jungle de droits de succession et d'héritage, les provinces se faisant concurrence pour avoir les taux les plus bas sur les successions afin d'attirer les riches et il sera vraiment nécessaire de faire homologuer les testaments à cause des différences de niveau entre les impôts sur les successions dans différentes provinces.

Je n'ai pas le temps d'aborder certains autres aspects reliés à la question, mais d'autres députés l'ont fait, et on y reviendra. Toute analyse objective des propositions du ministre fera ressortir qu'il ne réforme pas le régime fiscal, et qu'il y laisse subsister toutes les injustices. Il en a même aggravé certaines. Je dis au gouvernement et aux députés libéraux d'en face que s'ils croient pouvoir continuer de tromper le peuple canadien, c'est qu'ils n'ont pas compris à quel point l'électeur canadien est devenu clairvoyant.

M. Ross Whicher (Bruce): Monsieur l'Orateur, je regrette que le ministre des Finances (M. Benson) ne soit pas là cet après-midi car j'estime lui devoir des excuses. Quand le Livre blanc sur la fiscalité a été publié, comme bien d'autres Canadiens et membres de cette assemblée, je l'ai critiqué assez sévèrement car je trouvais qu'on aurait pu passer sous silence une bonne partie de son contenu. Puis-je lui dire maintenant, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, qu'il a, certes, relevé le gant et marqué un point. Ce ne sont pas simplement les partisans du gouvernement qui en ont fait la remarque mais des Canadiens du pays tout entier, de Terre-Neuve jusqu'en Colombie-Britannique. Il mérite d'être félicité, à mon avis, pour son effort.